

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE
Direction Départementale des Territoires

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Projet de Plan de prévention des risques D'INONDATION (PPRI)
du DRAC AVAL

Le préfet de l'Isère informe que, par arrêté préfectoral, il sera procédé **du lundi 17 octobre 2022 à 9h au vendredi 25 novembre 2022** à 17h inclus, soit une durée de 40 jours, à une enquête publique portant sur :

Le projet de plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) du Drac aval sur 17 communes :

Champagnier, Champ-sur-Drac, Claix, Échirolles, Eybens, Fontaine, Grenoble, Le Pont-de-Claix, Noyarey, Saint-Georges-de-Commiers, Saint-Martin-d'Hères, Sassenage, Seyssinet-Pariset, Seyssins, Varcès-Allières-et-Risset, Veurey-Voroize et Vif.

Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de Grenoble (11 boulevard Jean Pain). Le préfet de l'Isère est l'autorité compétente pour prendre la décision d'approuver par arrêté le plan de prévention des risques d'inondation éventuellement modifié, pouvant être adoptée au terme de l'enquête publique.

M. PRIVAT, évaluateur à France Domaine retraité, est désigné en qualité de président de la commission d'enquête. Les autres membres de la commission d'enquête sont Mme VIGNON, consultante en environnement retraitée et M. RAPIN, ingénieur en environnement retraité.

Le dossier d'enquête peut être consulté par le public pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le site internet dédié à l'adresse: <https://www.registredemat.fr/ppri-drac>
- sur support papier dans chacune des 17 mairies sus-mentionnées et dans le bâtiment « Prémalliance » de Grenoble-Alpes Métropole (47 avenue Marie Reynoard - Grenoble) aux jours et heures habituels d'ouverture au public de ces lieux (cf adresses des mairies dans l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique).
- sur un poste informatique à la mairie de Grenoble aux jours et heures habituels d'ouverture au public de ce lieu.

Le public pourra formuler ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête publique :

- sur le registre dématérialisé à l'adresse internet : <https://www.registredemat.fr/ppri-drac>
- sur les registres papiers présents dans chacune des mairies sus-mentionnées et dans le bâtiment « Prémalliance » de Grenoble-Alpes Métropole, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de ces lieux ;
- par courrier écrit à :

M. le président de la commission d'enquête du PPRI Drac
Mairie de Grenoble / Service relation des usagers
11 boulevard Jean Pain, CS91066
38021 Grenoble Cedex 1

- par voie électronique, à : ppri-drac@registredemat.fr

Les membres de la commission d'enquête se tiendront à disposition du public pour recevoir les observations concernant le projet de PPRI du Drac aval aux lieux (cf adresses des mairies dans l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique) et aux heures suivantes :

Communes (en mairie)	Permanences de la commission d'enquête	Communes (en mairie)	Permanences de la commission d'enquête
Champagnier	Mercredi 19 octobre - 14h à 16h	Saint-Georges-de-Commiers	Mardi 25 octobre - 9h à 11h
Champ-sur-Drac	Vendredi 28 octobre - 9h à 11h	Saint-Martin-d'Hères	Vendredi 21 octobre - 13h30 à 16h30
Claix	Mercredi 26 octobre - 14h à 17h Vendredi 4 novembre - 9h à 12h	Sassenage	Mardi 25 octobre - 14h à 17h30 Lundi 7 novembre - 8h30 à 12h Jeudi 24 novembre - 8h30 à 12h
Échirolles	Mercredi 2 novembre - 9h à 12h Vendredi 25 novembre - 9h à 12h	Seyssinet-Pariset	Mardi 18 octobre - 14h à 17h30 Mercredi 9 novembre - 9h30 à 12h30 Vendredi 25 novembre - 14h à 17h
Eybens	Mercredi 19 octobre - 9h à 12h	Seyssins	Vendredi 18 novembre - 9h à 12h
Fontaine	Mardi 18 octobre - 8h30 à 12 h Lundi 14 novembre - 9h à 12h Mercredi 23 novembre - 13h à 17h	Varcès-Allières-et-Risset	Mercredi 2 novembre - 9h à 12h
Grenoble	Lundi 17 octobre - 9h à 12h Mardi 8 novembre - 14h à 17h Vendredi 25 novembre - 11h à 17h	Veurey-Voroize	Samedi 19 novembre - 8h30 à 11h30
Le Pont-de-Claix	Vendredi 21 octobre - 9h à 12h Jeudi 3 novembre - 14h à 17h	Vif	Vendredi 4 novembre - 9h à 12h
Noyarey	Jeudi 20 octobre - 9h à 13h Lundi 14 novembre - 15h à 18h30		

Le rapport de l'enquête et les conclusions motivées, établis par la commission d'enquête à l'issue de l'enquête, seront transmis à la direction départementale des territoires. Ces documents seront consultables par le public dans chacune des 17 mairies sus-mentionnées ainsi qu'en préfecture de l'Isère et sur le site internet <https://www.registredemat.fr/ppri-drac>, pendant une durée d'au moins un an.

Ce projet n'a pas été soumis à évaluation environnementale conformément à la décision du 12 octobre 2018 de l'Autorité environnementale.

Des informations peuvent être demandées par courrier à l'autorité responsable du projet à l'adresse :

Direction départementale des territoires (DDT) de l'Isère – Service sécurité et risques
17 bd Joseph Vallier – BP 45 – 38 040 GRENOBLE CEDEX 9.